



COVID-19 : Créez une ligne Pedibus !

Le Pedibus, en période du COVID-19, permet de limiter la présence des parents autour des écoles et réduire ainsi les risques de contagion.

<https://pedibus.ch/fr/creer-une-ligne-pedibus-durant-le-covid-19/>

Recommandations sanitaires actuelles pour le fonctionnement des lignes Pedibus

Ces recommandations sont amenées à évoluer en fonction de la situation sanitaire et des consignes des différents cantons. Nous vous invitons à venir les consulter régulièrement.

1. Le Pedibus peut fonctionner **presque comme à l'accoutumée**.
2. Le Pedibus est soumis à la règle de la distance des **2 mètres** à respecter **entre les adultes**.
3. Concernant les distances de **2 mètres entre adulte et enfant**, il s'agit avant tout de garantir la sécurité des enfants. Restez « **aussi loin que possible mais aussi proche que nécessaire** » des enfants de votre Pedibus. Il faut éviter autant que possible le contact physique.
4. L'usage d'un **masque** pour les conducteurs/trices du Pedibus est conseillé.
5. **La limite de 5 personnes ne s'applique pas au Pedibus**.
6. L'**hygiène des mains** est importante. Pensez au lavage des mains ou à une solution hydro-alcoolique pour les conducteurs/trices.
7. Toute personne présentant des **symptômes** ou étant **malade** ne participe pas au Pedibus.
8. Les conducteurs/trices faisant partie des **personnes à risque** doivent être remplacés.

Ces recommandations sont établies sur la base de la consultation des autorités sanitaires et scolaires des cantons romands et tessinois, ainsi que de l'Office fédéral de la santé publique.

Les coordinations cantonales du Pedibus se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la reprise du chemin de l'école avec le Pedibus.